RCS : CHARTRES
Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1962 B 00043
Numéro SIREN : 806 220 430
Nom ou dénomination : SOCIETE DE PRECISION MECANIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2018 sous le numéro de dépôt A2018/002820

426375

Dénomination : SOCIETE DE PRECISION MECANIQUE
Adresse : rue du Clos Hubert Zone Artisanale la Croix Saint-Mathieu 28320 Gallardon -FRANCE-

n° de gestion : 1962B00043
n° d'identification : 806 220 430

n° de dépôt : A2018/002820
Date du dépôt : 13/09/2018

Pièce : Extrait de décision(s) de l'associé unique du 25/06/2018

426375

Société par actions simplifiée

« **SOCIETE DE PRECISION MECANIQUE** »

par abréviation « **S.P.M.** »

Capital social : 121.207,00 €uros

Siège Social : Zone artisanale La Croix Saint Mathieu
Rue du Clos Hubert

GALLARDON
(Eure-et-Loir)

R.C.S. CHARTRES B 806.220.430
SIRET 806.220.430.000.37

o=o=o=0=o=o=o

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE A CARACTERE MIXTE
EN DATE DU 25 JUIN 2018

CINQUIÈME DECISION :

L'Associée unique, après avoir constaté que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, respectivement confiés au « CABINET BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE », et à la Société « DELARUE-LAMY ET ASSOCIES », pour une durée de six ans par l'Assemblée Générale du 30 Juin 2012, sont venus à expiration ce jour, décide de nommer pour les remplacer :

- En qualité de Commissaire aux comptes Titulaire :

  La Société « TRIAXE AUDIT »,
  Représenté par Monsieur Frédéric BISTUER,
  Société de Commissaire aux comptes régulièrement inscrite,
  Ayant son siège à Agen (47000), 48, Rue de Cartou,
  S.A.R.L Immatriculée au RCS d'Agen sous le numéro 833.127.897,

L'Associée Unique prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-1, alinéa 2 du Code de Commerce, modifié par la loi n°2016-1691 du 9 Décembre 2016, la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant n'est requise que si le Commissaire aux comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle.

En conséquence, l'Associée Unique venant de nommer la Société « TRIAXE AUDIT », en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, décide de ne pas procéder à la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant.

Le Commissaire aux comptes susnommé est désigné pour une durée de six exercices, qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant venir à expiration le 31 Décembre 2023.

L'Associée unique charge son Président d'obtenir de l'intéressé la confirmation écrite de l'acceptation de son mandat.

SIXIEME DECISION :

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de ses décisions pour en effectuer le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Chartres, et au Président de la Société à l'effet d'accomplir toutes autres formalités qu'il y aura lieu, et notamment de publicité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL : LE PRESIDENT